AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1470
FR0000031122-FS0716

1er septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AIR FRANCE-KLM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 août 2025, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 août 2025, le seuil de 5% du capital de la société AIR FRANCE-KLM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 353 016 actions AIR FRANCE-KLM représentant autant de droits de vote, soit 4,32% du capital et 3,07% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	5 148 087	1,96	5 148 087	1,39
Goldman Sachs Bank Europe SE	6 000 975	2,28	6 000 975	1,62
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	187 204	0,07	187 204	0,05
Goldman Sachs & Co. LLC	10 306	ns	10 306	ns
Goldman Sachs Asset Management L.P.	6 444	ns	6 444	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**11 353 016**	**4,32**	**11 353 016**	**3,07**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions AIR FRANCE-KLM hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 909 046 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 664 046 actions AIR FRANCE-KLM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions AIR FRANCE-KLM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;

- 595 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 2 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 3 novembre 2025, à un prix unitaire de 15,50 € ; et,

- 650 000 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 septembre 2025, à un prix unitaire de 8,60 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 262 769 869 actions représentant 370 048 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 263 352 actions AIR FRANCE-KLM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 5 558 612 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 33 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 septembre 2025 et 5 septembre 2033, à des prix unitaires compris entre 1,88 € et 13,57 € ; et,

- 704 740 actions AIR FRANCE-KLM résultant de la détention de 37 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 6 août 2035.
